



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
7 février 2013  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-septième session**  
Points 33, 54, 83 et 121 de l'ordre du jour

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-huitième année**

## Prévention des conflits armés

**Étude d'ensemble de toute la question des opérations  
de maintien de la paix sous tous leurs aspects**

**L'état de droit aux niveaux national et international**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et les organisations régionales ou autres**

## **Lettres identiques datées du 7 février 2013, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Les 10 et 11 décembre 2012, la Slovaquie, qui assure la présidence du Groupe d'amis pour la réforme du secteur de la sécurité, a organisé une série de manifestations consacrées à l'approche de l'Organisation des Nations Unies et la réforme de l'appareil de sécurité, en coopération avec le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité (Département des opérations de maintien de la paix) et le Bureau de la prévention des crises et du relèvement (Programme des Nations Unies pour le développement), et avec le concours du Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées. Ces manifestations comprenaient notamment : a) une réception pour le lancement de la première série de notes d'orientation technique intégrée sur la réforme du secteur de la sécurité mises au point par l'Équipe spéciale interinstitutions créée à cette fin; b) une réunion de haut niveau du Groupe d'amis pour la réforme du secteur de la sécurité; c) un séminaire d'experts. Les États Membres ont manifesté un vif intérêt pour ces rencontres qui ont débouché sur plusieurs recommandations à l'attention du système des Nations Unies, lesquelles sont récapitulées dans le résumé du Président (voir annexe).



À cet égard, j'ai l'honneur de vous présenter le résumé du Président qui a été adopté comme document final à l'issue de cette série de réunions, et de vous demander de bien vouloir publier le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, au titre des points 33, 54, 83 et 121 de l'ordre du jour, et comme document du Conseil de sécurité, et de le faire distribuer à tous les États Membres.

L'Ambassadeur,  
(*Signé*) František **Ružička**

**Annexe aux lettres identiques datées du 7 février 2013  
adressées au Secrétaire général, au Président  
de l'Assemblée générale et au Président du Conseil  
de sécurité par le Représentant permanent de la Slovaquie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**L'Organisation des Nations Unies et la réforme de l'appareil  
de la sécurité : réunions d'experts et de hauts responsables  
organisées par la Slovaquie en sa qualité d'État président  
le Groupe d'amis pour la réforme du secteur de la sécurité**

**Déclaration du Président**

1. Les 10 et 11 décembre 2012, la République slovaque, qui assure la présidence du Groupe d'amis pour la réforme du secteur de la sécurité, a accueilli plusieurs rencontres : a) une réception pour le lancement de la première série de notes d'orientation technique intégrée sur la réforme du secteur de la sécurité mises au point par l'Équipe spéciale interinstitutions créée à cette fin; b) une réunion de haut niveau du Groupe d'amis pour la réforme du secteur de la sécurité; c) un séminaire d'experts. Ces rencontres ont été organisées avec le concours du Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, du Groupe de la réforme du secteur de la sécurité (Département des opérations de maintien de la paix) et du Bureau de la prévention des crises et du relèvement (PNUD). Elles avaient pour principal objet de faire le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'engagement pris par l'ONU de soutenir les processus de réforme de l'appareil de sécurité depuis la publication du premier rapport du Secrétaire général sur la question en janvier 2008 (A/62/659-S/2008/39) et d'apporter une contribution de fond à la définition d'une démarche globale de l'ONU pour l'appui aux processus de réforme des services de sécurité, dans le cadre du deuxième rapport du Secrétaire général qui doit paraître en 2013.

**Publication des notes d'orientation technique intégrée sur la réforme  
du secteur de la sécurité**

2. Le 10 décembre, environ 70 représentants d'États Membres et du système des Nations Unies ont assisté au lancement des notes d'orientation technique intégrée sur la réforme du secteur de la sécurité organisé par le Représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur František Ružička, à sa résidence. Le Vice-Ministre slovaque des affaires étrangères et européennes, Peter Burian, et les deux coprésidents de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, le Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix, Dmitry Titov, et l'Administrateur assistant du PNUD et Directeur du Bureau de la prévention des crises et du relèvement, Jordan Ryan, ont prononcé des allocutions à cette occasion. Les intervenants ont présenté le premier volume des notes d'orientation, qui comporte une introduction consacrée à la démarche adoptée par l'ONU en ce qui concerne les processus de réforme de l'appareil de sécurité et des notes d'orientation précises portant sur l'appropriation de cette entreprise par les pays; la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le cadre de la réforme; les processus de paix et la réforme des services

de sécurité; la gouvernance démocratique et l'appareil de sécurité; l'appui apporté par le système des Nations Unies à l'élaboration des politiques et des stratégies de sécurité nationale. Ils ont souligné que ces notes contribuaient à donner forme à une approche commune de la réforme de l'appareil de sécurité à l'échelle du système des Nations Unies, qui permet de donner au personnel dans les missions et au Siège des orientations cohérentes en matière d'appui à cet égard. Ils ont aussi fait observer que ces notes étaient un élément essentiel pour donner suite au premier rapport du Secrétaire général sur la question. Les orateurs ont recommandé de diffuser largement les principaux messages contenus dans les notes d'orientation et de s'y référer systématiquement dans les missions. Ils ont en outre souligné que de nouvelles ressources et un appui soutenu des États Membres et des organismes partenaires seraient nécessaires pour utiliser les notes sur le terrain et mettre au point des méthodes éprouvées de contrôle et d'évaluation.

### **Réunion publique de haut niveau du Groupe d'amis pour la réforme du secteur de la sécurité**

3. La réunion publique de haut niveau du Groupe d'amis pour la réforme du secteur de la sécurité qui s'est tenue dans la matinée du 11 décembre a rassemblé plus d'une centaine de représentants des États Membres de l'ONU et des organismes des Nations Unies. À cette occasion, le Vice-Ministre, M. Burian, le Sous-Secrétaire général, M. Titov, et l'Administrateur adjoint, M. Ryan, ont prononcé des discours liminaires, qui ont été suivis de déclarations des représentants permanents du Canada, du Nigéria, des Pays-Bas et de la République de Moldova, et des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, de l'Indonésie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Slovaquie. Des éclaircissements ont ainsi été apportés concernant l'évolution de l'approche adoptée par l'ONU à l'égard de la réforme du secteur de la sécurité et les vues des États Membres sur les questions qui devront être abordées en priorité dans le deuxième rapport du Secrétaire général sur la question. L'accent a été mis en particulier sur les perspectives régionales et l'établissement de partenariats au niveau des régions, les différents ateliers régionaux qui se sont tenus récemment ayant contribué au développement de cette approche. Les États Membres ont aussi partagé leurs expériences et les enseignements qu'ils ont tirés dans le cadre de l'appui apporté par le système des Nations Unies à la réforme des services de sécurité.

#### *La réforme de l'appareil de sécurité : approche de l'ONU*

4. En ce qui concerne l'évolution de l'approche de l'ONU concernant la réforme de l'appareil de sécurité, le Groupe d'amis a fait observer que plusieurs réalisations avaient été accomplies dans l'appui aux missions, la définition de normes et l'établissement de partenariats. En ce qui concerne l'appui aux missions, des progrès sensibles se font jour; il est ainsi largement reconnu que la réforme de l'appareil de sécurité est un élément essentiel dans les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles, car cela renforce la capacité du Siège et des missions de fournir une aide cohérente aux processus de réforme nationaux et régionaux. L'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité et le Groupe pour l'appui à la réforme du secteur de la sécurité (Département des opérations de maintien de la paix) sont devenus des centres d'excellence à cet égard. L'établissement d'une liste de spécialistes de ces questions par le Groupe pour l'appui à la réforme du secteur de la sécurité a permis d'améliorer l'accès à des

experts civils prêts à être déployés rapidement. Les efforts intenses de communication et les consultations avec les partenaires nationaux, régionaux et internationaux ont abouti à la mise en place de partenariats et aidé à mieux comprendre les principes et règles de base qui sous-tendent le rôle normatif et opérationnel que l'ONU est appelée à jouer dans ce cadre. S'agissant de la définition de normes, les participants ont estimé que la mise au point des notes d'orientation technique intégrée représentait un progrès important dans la mise en œuvre d'une composante essentielle du premier rapport du Secrétaire général. Ils ont en outre indiqué que ces notes reflétaient la somme des données d'expérience accumulées par l'ONU et rendaient ainsi compte des bonnes pratiques empiriques. Il s'agit à présent en priorité de mettre en pratique ces notes dans le cadre d'une action coordonnée et d'un appui renforcé aux missions. Enfin, les intervenants ont souligné qu'il importait au plus haut point de nouer des partenariats pour veiller à ce que les efforts de réforme du secteur de la sécurité sur le terrain soient pertinents et durables. Beaucoup de progrès ont été accomplis s'agissant du renforcement des capacités de réforme du secteur de la sécurité, notamment avec l'Union africaine (UA), grâce à l'instauration d'une collaboration entre la Commission de l'Union africaine et le Département des opérations de maintien de la paix à cette fin. Il reste qu'il est nécessaire d'associer plus activement d'autres organisations régionales et sous-régionales à cette entreprise, notamment l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et d'autres communautés économiques régionales, l'Autorité intergouvernementale pour le développement dans la Corne de l'Afrique, l'Organisation des États américains, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

#### *Perspectives régionales*

5. Le rôle important joué par les organisations régionales dans le cadre de la réforme de l'appareil de sécurité a été mis en avant dans le premier rapport du Secrétaire général. Depuis lors, des travaux importants ont été entrepris en vue de mieux connaître les points de vue des régions à cet égard, d'aider celles-ci à mettre en place les dispositifs voulus dans ce domaine et d'ouvrir la voie à l'instauration de partenariats à long terme, selon qu'il conviendra. À cet égard, les États Membres se sont également intéressés aux enseignements tirés des nombreux ateliers régionaux qui ont offert la possibilité d'examiner les différentes approches et de recenser les capacités et les bonnes pratiques au niveau des régions. Ces débats ont aussi contribué de manière non négligeable au développement de l'approche de l'ONU. On notera que trois ateliers ont été organisés par la Slovaquie et un État Membre de différentes régions, avec le concours du Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées. Le premier de ces ateliers, intitulé « Renforcement de l'appui des Nations Unies en faveur de la réforme du secteur de la sécurité en Afrique : vers une perspective africaine », a été organisé en collaboration avec l'Afrique du Sud, les 7 et 8 novembre 2007, au Cap (voir S/2007/687). Il a constitué un précieux apport pour l'élaboration du premier rapport du Secrétaire général sur la question. Le deuxième, qui était consacré à la contribution que peuvent apporter les pays d'Amérique latine et des Caraïbes à la définition de l'approche de l'ONU concernant les processus de réforme des services de sécurité, a été organisé en collaboration avec l'Argentine, les 28 et 29 septembre 2009, à Buenos Aires (voir A/64/530). Le troisième de ces ateliers, intitulé « Le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans les opérations multidimensionnelles de maintien de la paix et

dans la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit : points de vue de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est », a été organisé en collaboration avec l'Indonésie, les 29 et 30 mars 2010, à Jakarta (voir A/64/811). Le Gouvernement canadien a financé la tenue d'un atelier régional sur la réforme de l'appareil de sécurité en mars 2009, avec l'aide du Groupe de la réforme du secteur de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix et en collaboration étroite avec la Commission de l'Union africaine. Depuis lors, plusieurs autres manifestations consacrées à la réforme, avec une composante régionale, ont été parrainées par des États Membres. Le Nigéria et l'Afrique du Sud, en particulier, ont coopéré avec l'ONU à l'organisation de deux forums de haut niveau et de séminaires d'experts sur la réforme du secteur de la sécurité dans une optique africaine en 2010 et 2012, respectivement. Une autre rencontre de haut niveau sur la réforme des services de sécurité en Afrique de l'Est, les problèmes rencontrés et les occasions à saisir a été organisée par la Slovaquie et le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées à Nairobi, en octobre 2012. Les participants ont fait observer que ces manifestations avaient aidé à déterminer la manière dont l'Organisation conçoit son rôle et soutient la réforme des systèmes de sécurité dans ces régions. Ces rencontres ont aussi offert l'occasion de partager de nombreuses expériences régionales et beaucoup d'enseignements utiles pour alimenter le débat engagé sur le deuxième rapport du Secrétaire général.

6. Les participants ont estimé que le dispositif global mis en place à l'échelle du système des Nations Unies pour appuyer la réforme des appareils de sécurité ne pouvait être efficace et durable que s'il était relié à des stratégies régionales. Chacun des blocs régionaux peut apporter une contribution importante à un plus grand ensemble. Cela étant, les intervenants ont souligné la nécessité de participer à des expériences menées dans les contextes plus larges de la consolidation de la paix, du développement et de la démocratisation, dans lesquels la réforme des systèmes de sécurité revêtait également une grande importance, et d'en tirer des enseignements. Pour que l'Organisation puisse être efficace, elle doit prendre en considération toutes ces situations, ainsi que les problèmes qui leur sont propres et les occasions qui s'offrent dans chacune d'entre elles. L'ONU pourra ainsi s'inspirer des enseignements tirés d'activités menées dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes pour ce qui est d'aborder la question de la sécurité axée sur l'humain ou d'initiatives lancées en Asie du Sud-Est pour ce qui est d'appuyer des mesures de confiance.

7. Les participants ont par ailleurs rappelé que les principes qui ont été définis dans le premier rapport du Secrétaire général, et mis en avant lors des différents ateliers régionaux, continuaient de revêtir la plus haute importance aujourd'hui. Ces principes portent notamment sur le renforcement de la responsabilité et de la gouvernance démocratique dans le secteur de la sécurité, la promotion de l'appropriation nationale, et l'amélioration de la coordination entre les responsables de la réforme aux niveaux national et international. On a fait observer que la difficulté résidait dans la mise en œuvre de ces principes. D'aucuns ont fait valoir à cet égard que les notes d'orientation technique intégrée sur le contrôle national et la gouvernance démocratique devraient aider à résoudre certains des problèmes rencontrés en la matière. Il reste qu'il faut davantage s'attacher à suivre et à évaluer les progrès accomplis dans le cadre de l'appui apporté par l'ONU pour aider à appliquer ces principes.

*Perspectives nationales*

8. Non seulement il convient de tirer constamment des enseignements des expériences régionales, mais il faut aussi réfléchir d'urgence aux problèmes, aux possibilités et aux tendances qui se font jour dans le monde en ce qui concerne la réforme des systèmes de sécurité, ainsi qu'à leurs implications pour l'appui que l'ONU est appelée à apporter dans ce domaine. Plusieurs États Membres ont exprimé leurs vues sur des questions importantes qu'il importe de résoudre. En premier lieu, ils ont souligné que le concept de sécurité axée sur l'humain était fondamental. Les processus de réforme des services de sécurité doivent être centrés sur les organismes publics, mais ils doivent aussi tenir compte des expériences menées à l'échelon local dans les domaines de la sécurité et de la justice. Il faudra donc s'intéresser de près aux initiatives locales, qui sont fondées sur la participation active de la population. En second lieu, il serait bon d'examiner l'incidence des programmes de politique générale adoptés récemment, tels que le New Deal pour la coopération internationale avec les États fragiles, adopté à l'issue du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui s'est tenu à Busan (République de Corée) en 2011. Du point de vue de la réforme des appareils de sécurité, cela signifie qu'il faudra appuyer le lancement de réformes que les pays conduiront et s'approprient, et réfléchir aux moyens de renforcer les capacités plutôt que de les remplacer. En troisième lieu, force est de souligner l'importance que revêt la coordination pour appuyer cette entreprise de manière complémentaire. À cet égard, l'élaboration des notes d'orientation technique intégrée a été considérée comme offrant un bon exemple de la manière dont une action coordonnée entre les organismes des Nations Unies peut aboutir à des résultats concrets. Mais, maintenant que les notes ont été publiées, un montant important de ressources devra être affecté à l'information et à la formation, ainsi qu'au suivi et au contrôle de leur utilisation et, en dernier ressort, de leur efficacité sur le terrain. On a souligné que la production de documents écrits n'était utile que dans la mesure où cela donnait lieu à des changements sur le terrain.

9. Les participants ont fait observer que la pérennité de l'appui et la mise à disposition de moyens étaient des questions fondamentales. L'examen des dépenses publiques et des besoins dans le secteur de la sécurité au Libéria, qui a été entrepris par la Mission des Nations Unies au Libéria et la Banque mondiale, a été cité comme un exemple des efforts déployés pour remédier au manque de moyens dans le cadre de la transition. Un financement à long terme est indispensable pour assurer la viabilité financière et ménager la souplesse nécessaire pour s'adapter aux changements survenant dans des situations complexes. Les engagements de financement à long terme que prendront les autorités nationales et leurs partenaires ne devront pas être uniquement axés sur des programmes à effet rapide et axés sur des résultats pour que les pays puissent disposer de ressources à long terme et s'approprier la réforme.

10. Enfin, les participants ont réaffirmé que le Groupe d'amis pour la réforme du secteur de la sécurité, qui rassemble des États Membres ayant acquis de multiples expériences dans ce domaine, revêtait une grande utilité. La tenue des réunions de ce groupe de haut niveau a été saluée pour deux raisons. Elle a tout d'abord permis aux États Membres d'apporter leur contribution à l'élaboration du deuxième rapport du Secrétaire général sur la question et elle a marqué la revitalisation du Groupe d'amis, qui constitue un important cadre de dialogue entre les États Membres et une interface utile entre ceux-ci et le système des Nations Unies. À cette occasion,

l'Afrique du Sud a accepté d'être le premier État à assurer la coprésidence tournante du Groupe des Amis, ouvrant ainsi pour la première fois la présidence à un État Membre du Sud.

### **Séminaire d'experts sur l'Organisation des Nations Unies et la réforme de l'appareil de sécurité**

11. Le séminaire d'experts sur l'Organisation des Nations Unies et la réforme de l'appareil de sécurité, qui a suivi la réunion de haut niveau du Groupe d'amis, a rassemblé plus d'une cinquantaine de représentants d'États Membres de l'ONU et des organismes des Nations Unies, ainsi que des experts. À cette occasion, des représentants du Département des opérations de maintien de la paix, du PNUD et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, ainsi que des spécialistes issus de réseaux régionaux en Afrique (Réseau africain pour la réforme du secteur de la sécurité) et en Asie (Groupe consultatif asiatique pour la réforme du secteur de la sécurité) ont pris la parole. Le séminaire a offert l'occasion de mener une discussion approfondie sur les principaux thèmes à aborder dans le cadre de l'élaboration du deuxième rapport du Secrétaire général sur la réforme de l'appareil de sécurité. Les participants à la première table ronde ont fait le bilan des progrès accomplis depuis l'adoption du premier rapport du Secrétaire général en 2008 et recensé les problèmes rencontrés pour traduire dans la pratique les principes et les messages énoncés dans le rapport. Les participants à la deuxième table ronde ont examiné les nouvelles tendances qui se dégagent dans ce domaine et réfléchi à la manière dont l'ONU pourrait être mieux à même d'apporter les meilleures réponses.

#### *Problèmes rencontrés dans le cadre de la suite donnée au rapport*

12. Les participants ont estimé que le premier rapport du Secrétaire général constituait une initiative sans précédent et souligné que plusieurs réalisations majeures avaient été accomplies pour y donner suite. Tout d'abord, les capacités de l'ONU en la matière ont été renforcées au Siège et dans les missions afin de mieux répondre à la demande croissante d'aide émanant d'autorités nationales. Le nombre des demandes a explosé ces cinq dernières années et celles-ci deviennent plus complexes à mesure qu'évolue la dynamique des conflits et que l'ONU adapte sa réponse face à l'instabilité et à la violence. De plus, l'approche de la réforme des services de sécurité au niveau du système des Nations Unies a été renforcée grâce au travail réalisé par l'Équipe spéciale interinstitutions. Enfin, l'élaboration des notes d'orientation technique intégrée représente une avancée notable dans la mise en œuvre d'un élément déterminant du premier rapport. À cet égard, d'aucuns ont souligné que les travaux importants réalisés par l'Équipe spéciale méritaient d'être salués, en particulier la contribution que celle-ci a apportée à l'élaboration des notes d'orientation, en s'appuyant sur les compétences propres à chacun de ses membres.

13. Malgré ces progrès remarquables, les participants ont signalé qu'ils continuaient de rencontrer des difficultés pour ce qui est de donner suite aux messages énoncés dans le premier rapport. Premièrement, l'ONU est sollicitée pour apporter un appui de large portée mais dispose de ressources humaines et financières limitées. Ainsi, l'Équipe spéciale interinstitutions dépend de fonds extrabudgétaires qui ne lui permettent pas de donner la pleine mesure de ses capacités en tant que mécanisme de coordination et d'appui à l'échelle du système. Son secrétariat, le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité, doit aussi faire face à des contraintes financières qui limitent ses capacités à répondre à la



multiplication des demandes d'assistance dans ce domaine. Il faut parvenir à mieux cerner ces difficultés afin de combler l'écart entre attentes et capacités. Deuxièmement, le renforcement des capacités institutionnelles doit être complété en mettant davantage l'accent sur l'amélioration de la prestation des services, notamment la sécurité et la sûreté publique, à l'intention des utilisateurs. Cela signifie qu'il faut appuyer des stratégies de réforme des services de sécurité qui privilégient la dimension humaine et nouer des partenariats non seulement avec les organisations régionales et les gouvernements, mais aussi avec les groupes de la société civile et d'autres acteurs non étatiques. La collaboration entre les organismes des Nations Unies revêt aussi la plus haute importance pour mobiliser les compétences politiques autour de cette question. Il conviendra de réfléchir à la manière d'associer plus systématiquement les représentants spéciaux et les représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général sur le terrain ainsi que la Commission de consolidation de la paix, notamment, à ces efforts. Troisièmement, il faut s'attacher à ne pas se concentrer uniquement sur les composantes de l'appareil de sécurité, à savoir la police, l'armée, les douanes, les services d'immigration, les interventions d'urgence dans le domaine civil et d'autres fonctions connexes, l'ONU et ses organismes partenaires devraient renforcer l'aide qu'ils fournissent dans divers secteurs en appuyant par exemple les politiques de sécurité nationale et les cadres législatifs, la tenue de dialogues nationaux en vue de définir une conception commune de la sécurité, le contrôle démocratique et civil, la société civile et d'autres initiatives destinées à définir le budget et la gestion financière des services de sécurité, le cadre de gouvernance et de contrôle pour la réforme, et les rôles, les responsabilités et les pouvoirs des institutions chargées de la sécurité. Les initiatives sectorielles visent à apporter des améliorations systémiques dans le secteur de la sécurité en transformant la base stratégique et structurelle commune à toutes ses composantes. À cet égard, il faut aussi songer aux moyens de promouvoir l'établissement de liens avec d'autres domaines d'activité et initiatives comme les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, la promotion de l'état de droit, la lutte contre la violence armée et le développement. Enfin, pour mieux comprendre l'utilité de l'appui apporté par l'ONU aux processus de réforme des appareils de sécurité, il importe de participer activement au contrôle et à l'évaluation et en particulier, d'étudier les moyens de mesurer efficacement l'efficacité de son action.

#### *Nouvelles tendances*

14. Les participants au séminaire ont relevé plusieurs exemples des nouvelles tendances qui se font jour en ce qui concerne la réforme des services de sécurité et l'engagement pris par l'ONU à cet égard. Ainsi, la nature des conflits change radicalement et appelle l'adoption de nouvelles stratégies qui ne se limitent pas à une action purement militaire ou à la diplomatie; on considère à présent que la violence est l'un des plus grands obstacles au développement et que, pour lutter contre ce fléau, il faut renforcer les liens entre la réforme et le développement; il existe de nouvelles initiatives, telles que le Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État du Comité d'aide au développement de l'OCDE, qui contribuent notamment à la définition de nouveaux indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés dans des domaines importants de la réforme.

15. De nombreuses démarches ont été examinées pour faire en sorte que l'ONU soit mieux à même de s'adapter à ces tendances. Tout d'abord, il faut reconnaître et renforcer les liens entre la réforme des systèmes de sécurité et le développement, la consolidation de la paix et les transitions politiques. Il convient notamment d'inscrire la question dans un cadre stratégique plus large et d'encourager la tenue de dialogues nationaux sur le sujet. Deuxièmement, il faut soutenir ce processus comme faisant partie d'une stratégie non plus centrée sur l'État mais qui s'adresse à l'ensemble de la société. Cela suppose aussi qu'on continue de privilégier les « solutions locales ». Troisièmement, une aide complémentaire est nécessaire pour promouvoir la réforme des services de sécurité dans le cadre de la coopération Sud-Sud et il faut encourager un échange plus direct des enseignements tirés par les pays ayant déjà engagé des réformes, de même que le partage des connaissances et des compétences techniques. Quatrièmement, il importe de mettre davantage l'accent sur les dimensions de la gouvernance, du contrôle et de la gestion dans ce contexte, en s'attachant en particulier à promouvoir la transparence, la responsabilité et la participation afin d'assurer la sécurité de manière efficace et responsable.

### **Recommandations**

16. Cette série de manifestations offre un cadre précieux pour mener des discussions sur la manière dont l'ONU doit envisager la réforme des services de sécurité. La réunion de haut niveau du Groupe d'amis pour la réforme du secteur de la sécurité et le séminaire d'experts ont débouché sur un ensemble concret de recommandations qui ont été saluées par les représentants de l'ONU en ce qu'elles représentent des contributions importantes pour déterminer comment améliorer la démarche globale suivie par l'Organisation dans le deuxième rapport du Secrétaire général, ainsi que le Conseil de sécurité l'a demandé dans la déclaration de son président en date du 12 octobre 2011 (S/PRST/2011/19).

#### *Sur le plan normatif*

17. Les principales recommandations ci-après ont été formulées sur le plan normatif :

a) Il existe de nombreuses situations autres que les situations d'après-conflit qui appellent une réforme de l'appareil de sécurité. L'approche de l'ONU doit tenir compte de la nécessité de participer à des actions menées dans les contextes plus larges de la consolidation de la paix, du développement ou de la démocratisation, et d'en tirer des enseignements. Le prochain rapport du Secrétaire général devrait rendre compte de la diversité de ces situations et faire le bilan de l'appui apporté par l'ONU afin de déterminer si et comment son approche devrait être adaptée de manière à offrir une aide efficace dans ces différentes situations;

b) Il faut revenir aux fondements de la réforme de l'appareil de sécurité. Le premier rapport du Secrétaire général sur la question a appelé l'attention sur plusieurs principes à cet égard, qui ont été mis en avant lors des différents ateliers régionaux organisés sous l'égide d'États Membres. Mais, pour certains d'entre eux, leur mise en pratique continue de poser des difficultés. Il s'agit notamment des principes relatifs à l'appropriation nationale, aux stratégies et cadres de réforme du secteur de la sécurité, et à la coordination aux niveaux national et international. Le Secrétaire général devrait, dans son deuxième rapport, évaluer l'utilité des principes définis en 2008 et la possibilité de les appliquer dans le contexte actuel. Il devrait

accorder une large place aux principes de l'appropriation nationale, de la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité et de la coordination aux niveaux national et international, qui sont des principes fondamentaux et qui doivent être pris en compte par tous les organismes des Nations Unies. Des efforts considérables ont été accomplis pour intégrer ces principes dans les notes d'orientation technique intégrée sur la réforme du secteur de la sécurité. Il faudrait à présent s'attacher à enregistrer et à passer en revue les progrès accomplis dans l'application de ces notes, ainsi qu'à recenser les pratiques optimales;

c) Il convient de réfléchir plus avant à une approche de la réforme des services de sécurité privilégiant la dimension humaine, qui se fonde sur l'amélioration de la prestation des services de sécurité et de sûreté publique à la population. L'ONU devrait continuer de rechercher les moyens d'améliorer l'efficacité de son action sur le terrain et d'aider les États Membres à s'adresser à l'ensemble de la société.

#### *Sur le plan opérationnel*

18. Les principales recommandations ci-après ont été formulées sur le plan opérationnel :

a) L'appui apporté par l'ONU aux processus de réforme des systèmes de sécurité est limité sur le plan des ressources humaines et financières. Il importe de mieux cerner ce problème si l'on veut combler l'écart entre attentes et capacités dans ce domaine. Ces processus exigent de mettre en place des programmes de financement pluriannuels pour ménager une plus grande souplesse dans la fourniture de l'aide et de définir des plans à long terme pour en assurer la pérennité. Dans son prochain rapport, le Secrétaire général devrait examiner de quelle manière les ressources humaines et financières au Siège et sur le terrain ont contribué à la réalisation des objectifs de réforme des systèmes de sécurité. Il devrait, sur la base de cet examen et compte tenu du meilleur rapport qualité-prix, réfléchir aux capacités nécessaires pour répondre aux besoins d'aide. Pour ce faire, il faudra renforcer le rôle de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité et de ses membres et leur capacité d'apporter l'appoint de leur concours sur le terrain et d'exercer leurs fonctions à l'échelle du système;

b) L'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité a certes démontré qu'elle jouait un rôle précieux de coordination lors de l'élaboration des notes d'orientation technique intégrée, mais il n'en reste pas moins qu'il faut redoubler d'efforts pour poursuivre sur cette lancée. Il importe notamment de réfléchir à l'interopérabilité entre les membres de l'Équipe spéciale. Dans son prochain rapport, le Secrétaire général devra proposer des moyens de mobiliser les compétences politiques et de tirer parti des capacités existantes des organismes des Nations Unies et des atouts propres à chacun d'entre eux;

c) L'établissement de partenariats est un élément fondamental de l'approche de l'ONU, et il convient de s'attacher encore à les consolider, notamment les alliances nouées avec les gouvernements et les organisations régionales et sous-régionales. Les acteurs non étatiques nationaux et internationaux participant à la réforme des services de sécurité doivent aussi être associés à ces échanges, à ce dialogue et à ces cadres de coopération. Ces partenariats devraient par ailleurs mettre davantage l'accent sur l'appui à la coopération Sud-Sud;

d) Il est nécessaire de se concentrer davantage sur le suivi et l'évaluation de l'appui apporté par l'ONU dans le domaine de la réforme des services de sécurité, et ce afin de mieux appréhender ses effets en vue de le renforcer.

#### **Suite donnée**

19. Lors de ces manifestations, les mesures de suivi ci-après ont notamment été définies :

a) Présentation de la déclaration prononcée par le Président à l'issue de ces manifestations au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité pour distribution aux États Membres, aux organismes des Nations Unies et aux départements de l'ONU afin d'imprimer un nouvel élan au dialogue en cours sur l'appui apporté par l'ONU à la réforme des systèmes de sécurité;

b) Tenue de la prochaine réunion de travail du Groupe d'amis de l'ONU pour l'appui au secteur de la sécurité durant le premier trimestre de 2013 en vue de poursuivre le dialogue important sur le deuxième rapport du Secrétaire général consacré à la réforme de l'appareil de sécurité;

c) Diffusion des principaux messages énoncés dans les notes d'orientation stratégique intégrée auprès du public. La Slovaquie étudiera, de concert avec les coprésidents de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité et avec le concours du Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, la possibilité d'organiser de nouvelles manifestations dans d'autres régions du monde en vue d'encourager le lancement ou la mise en route de projets.

---